

Conseil Municipal

Séance du mardi 7 octobre 2008 à 20 h 30

Compte-rendu sommaire des délibérations

Le Conseil Municipal de PLONEOUR LANVERN s'est réuni en Mairie le mardi 7 octobre 2008 à 20h30, sous la présidence de **Michel CANEVET**, Maire, sur convocation adressée le mercredi 1^{er} octobre 2008 aux élus.
 Etaient présents tous les Conseillers Municipaux à l'exception de **Joëlle KERSUAL (procuration à Elisabeth HUET) et Anthony BOQUET**.
 Secrétaire de séance : **Marina LE MARC**.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour deux rapports supplémentaires relatifs aux Commissions d'appels d'offres :

4-4 Avenant sur marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'école élémentaire et de sa garderie

4-5 Avenants sur missions de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) et contrôle technique de la construction (CT)

1 – Commission de l'aménagement et du cadre de vie

1-1 Construction de logements locatifs rue Louis Hémon : cession de parcelles à l'OPAC de Quimper Cornouaille

Le Conseil Municipal a décidé de céder à l'OPAC de Quimper Cornouaille, pour construire 8 logements, sur le secteur de la rue Louis Hémon, deux parcelles de terrain cadastrées AH n°425 et 426, pour une contenance globale de 1793 m², au prix de cession, après viabilisation, de 30 000,00€.

1-2 Location de terrains en réserves foncières

Le Conseil Municipal a décidé de renouveler les baux précaires d'occupation des terrains communaux placés en réserve foncière à Kersulec, Kériforn et Cruguel, sans augmentation de prix.

1-3 Dénomination de voies

Sur proposition du rapporteur, **Christine COUROT**, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :

- de dénommer la voie nouvelle du secteur de Canapé relative au foyer de jeunes travailleurs : Chemin de Kéraden-Nevez,
- de dénommer la future voie de jonction entre l'impasse de la fontaine et la rue Louis Hémon : rue de la fontaine.

1-4 Participation de lotisseurs pour des travaux d'hydraulique

Le Conseil Municipal a décidé, en complément de sa décision du 2 avril dernier, de fixer la participation à ces travaux de la société Polimmo Aménagement Promotion de Quimper, lotisseur du lotissement « résidence Park ar Groas », route de Quimper, à 8.000€.

1-5 Cession gratuite de terrains

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le Maire à régler le frais de notaire pour la cession gratuite d'une bande de terre de 176m² appartenant à M. et Mme Bernard JEGOU, sur le secteur de Menez Yeun.

2 – Commission des affaires scolaires et sociales

2-1 Communication sur la rentrée scolaire 2008/2009

Le rapporteur **André QUEAU**, a présenté les éléments d'information sur la rentrée scolaire à PLONEOUR LANVERN. Le Conseil Municipal a pris acte de cette communication.

2-2 Année scolaire 2008/2009 – Allocations diverses

Le Conseil Municipal a validé les diverses allocations en matière scolaire pour l'année 2008/2009 proposées par la Commission des affaires scolaires et sociales.

2-3 Année scolaire 2008/2009 – Transports scolaires

Le Conseil Municipal a fixé le montant des participations familiales pour l'année scolaire 2008/2009, soit 45 € par trimestre pour le 1^{er} enfant, 30 € pour le second, 15 € pour le troisième et la gratuité à partir du quatrième. Pour les élèves du secondaire, usagers des services de transport scolaire, il a été décidé d'allouer une aide aux familles de 16 € par enfant scolarisé à Pont-l'Abbé, Pouldreuzic ou Plozévet et de 31.50 € pour les enfants scolarisés à Quimper.

2-4 Subventions aux organismes sociaux extérieurs

Le Conseil Municipal a décidé les attributions suivantes au bénéfice d'organismes extérieurs oeuvrant dans le domaine social :

- Croix rouge (comité de Pont-l'Abbé) : 90 €
- ADAPEI : 30 €
- France Adot 29 : 35 €
- Entraide cancer Finistère : 35 €
- Alcool Assistance : 30 €
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers : 20 €
- France Alzheimer 29 : 40 €

Le Conseil Municipal a décidé, également, de reconduire la subvention de la Commune à l'AFIDESA (opération bol de riz) et d'aider au financement du déplacement, à hauteur de 300€ chacun, de 2 jeunes sportifs plonéouristes qualifiés pour participer à une compétition nationale de sports nautiques outre mer.

3 – Commission de la vie locale

3-1 Subventions aux associations et organismes divers

Le Conseil Municipal a décidé les attributions suivantes en faveur des associations extérieures et organismes suivants :

- Comité départemental des médaillés jeunesse et sport : 19 €
- AAPPMA du Pays Bigouden : 287 €
- Club Cycliste Bigouden : 136 €
- Handisport Club Léonard : 172 €
- Handisport de Cornouaille : 43 €
- Club athlétique Bigouden : 646 €
- Kangourou Surf Club : 204 €
- Archers Bigouden : 51 €
- Compagnie des Archers du castel : 17 €
- Radio Kerné : 107 €
- Donneurs de sang : 53 €

En faveur des Associations locales :

- DIBAL Festival : 500 €
- Carabine bigoudène (pour les déplacements aux championnats de France) : 1600 €,
- Buhez evit an Tud Coz 807€.

3-2 Participation au financement du poste de surveillance de plage -été 2008- versée à la Commune de TREGUENNEC

Le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 1500 € à l'installation de ce poste de secours, au profit de la commune de TREGUENNEC.

4 – Commission d'appel d'offres

4-1 Equipement Multi accueil : marchés de travaux, attribution des lots, CAO du 9 septembre 2008

Par délibération en date du 02 octobre 2007, le Conseil Municipal avait validé le projet d'équipement multi accueil, intégrant crèche, halte garderie, relais assistantes maternelles et un lieu pour le développement des initiatives parents-jeunes enfants.

La dévolution des travaux ventilée en dix sept lots a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres en marché négocié au terme de laquelle la Commission d'appel d'offres a retenu les entreprises, lors de sa séance du 9 septembre dernier.

- Lot n°1 – Terrassement, Assainissement : entreprise CHEVRIER TP de Plonéour-Lanvern – 46 200,00 € HT,
- Lot n°2 – Gros oeuvre : entreprise SALIOU de Plomelin – 148 000,00 € HT,
- Lot n°3 – Charpente, ossature bois : entreprise BRITTON de Plabennec – 191 500,00 € HT,
- Lot n°4 – couverture, zinc : entreprise UDOC de Morlaix – 50 896,49 € HT,
- Lot n°5 – Bac acier, étanchéité, toiture végétalisée : entreprise SEO d'Ergué-Gabéric – 102 350,00 € HT,
- Lot n°6 – Menuiseries extérieures alu : entreprise MIROITERIES de CORNOUAILLE de Quimper – 68 600,00 € HT,
- Lot n°8- Menuiseries intérieures : entreprise SEBACO d'Ergué-Gabéric – 57 500,00 € HT,
- Lot n°9- Isolation, cloisons : entreprise KERC'HOM de Plomeur (29) – 52 067,88 € HT,
- Lot n°10- Faux plafonds : entreprise GUILLIMIN de Quimper – 23 500,00 € HT,
- Lot n°11- Sols, faïences : entreprise Pierre CARIOU de Quimper – 36 000,00 € HT,
- Lot n°12- Sols coulés : entreprise SA ATLANTIC SOLS et MURS de Saint-Nazaire – 44 130,67 € HT,
- Lot n°13- Electricité, courants fort et faible : entreprise EERI de Quimper – 47 000,00 € HT,
- Lot n°14- Chauffage, ventilation, capteurs solaires : entreprise Alain DILOSQUER SA du Guilvinec - 101 487,60€ HT,
- Lot n°15- Plomberie, sanitaires : entreprise Alain DILOSQUER SA du Guilvinec - 30 800,00€ HT,
- Lot n°16- Peinture : entreprise SARL LETTY de Quimper – 16 663,79€ HT.

Le lot n°7 – fermetures- a été déclaré infructueux.

Le lot n°17 – aménagement des abords- a été abandonné. La Commune élabore un projet global d'aménagement du quartier.

Le Conseil a pris acte des décisions de la Commission d'appel d'offres et autorisé, à l'unanimité, le Maire à signer les marchés correspondants.

4-2 Aménagement urbain rue Louis Hémon : Marchés de travaux, attribution des lots

Le Conseil Municipal a décidé de valider le projet d'aménagement des abords de la rue Louis Hémon et impasse de la fontaine pour créer la nouvelle rue de la fontaine permettant de desservir la nouvelle opération de logements locatifs publics et le futur multi accueil, et a autorisé le Maire à engager l'opération.

Le Conseil Municipal a pris acte des marchés correspondants passés en procédure adaptée :

- Lot A : Terrassements et fondations de voiries, bordures de trottoirs, finitions de chaussées et trottoirs : Entreprise LE PAPE de Plomelin pour un montant de 94 997,50 €HT,
- Lot B : Eaux pluviales : Entreprise ETPA de Pleuven pour un montant de 15 543,90 €HT,

- Lot C : Réseaux électriques, fourniture et pose de candélabres, réseau France Télécom : Entreprise CEGELEC de Quimper pour un montant de 53 516,00 €HT.
- 4-3 Réseau d'eau potable, travaux de renforcement, distribution centre bourg et conduite d'alimentation du château d'eau
 Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les marchés à intervenir. Lot unique : (terrassement, canalisations, robinetterie, fontainerie et accessoires, réalisation de branchement, réfection de chaussées et de trottoirs, ouvrages en maçonnerie et divers) entreprise ETPA de Pleuven – 395 578,20€ HT.
 Il a également autorisé le Maire à rechercher les financements permettant de co-financer l'opération, notamment auprès des Conseils général et régional, de l'agence de l'eau et de la Communauté de Communes du pays Bigouden sud.
- 4-4 Avenant sur marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension de l'école élémentaire et de sa garderie
 Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants validés par la Commission d'Appel d'Offres fixant le nouveau forfait de rémunération du maître d'œuvre, le cabinet d'architectes LE GARREC de PLONEOUR LANVERN à 72 706.00 € Hors Taxes.
- 4-5 Avenants sur missions de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) et contrôle technique de la construction (CT)
 Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les avenants validés par la Commission d'Appel d'Offres :
1. Garderie périscolaire: coordination sécurité et protection de la santé (SPS)
 AVENANT N° 01 : Entreprise CeTe APAVE Nord Ouest, Agence de Quimper ; ajustement de la rémunération sur le nouveau montant de travaux et sur le délai de travaux fixé à 9 mois.
 TOTAL H.T..... 1 524,00 €
 2. Garderie périscolaire: contrôle technique de la construction (CT)
 AVENANT N° 01 : Entreprise CeTe APAVE Nord Ouest, Agence de Quimper ; ajustement de la rémunération sur le nouveau montant de travaux et sur le délai de travaux fixé à 9 mois.
 TOTAL H.T..... 1 596,00 €

5– Commission des finances et de l' Administration générale

- 5-1 Décision modificative n°2 : budget général
 Le projet de décision modificative n°2 du budget communal pour l'exercice 2008 annexé à la convocation a été adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal. Cette DM est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 24.000,00 €, dont 4.500,00 € pour la section d'investissement et 19.500,00 € en fonctionnement. Il s'agit d'ajustements de crédits sur des lignes insuffisamment pourvues jusqu'alors.
- 5-2 Programme FISAC
 A la suite à la signature avec l'Etat de la convention relative au FISAC, délibérée lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2007, la Commune pré-finançant la part FISAC, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité de retenir le dossier présenté par Mme GALES, salon de coiffure place Victor Hugo, dans le cadre de l'aide à l'amélioration des commerces, sur les bases des dépenses subventionnables avec un financement à hauteur de 15% par la Commune et 15% par le FISAC et d'autoriser le Maire à mandater les subventions.
- 5-3 Acquisition d'immeuble
 La Commune a décidé, à l'unanimité de se porter acquéreur de l'immeuble situé près de la Mairie, anciennement brocante et imprimerie, au prix de 112.500€, plus les frais, et d'autoriser le Maire à signer les actes à intervenir.

5-4 Camping municipal de Mariano - Bilan 2008 et tarifs 2009

Le Conseil Municipal a pris acte du bilan de la fréquentation du camping municipal au cours de la saison 2008 commenté par le rapporteur **Pierre DRAOULEC**.

Il a fixé, sur proposition du rapporteur, les tarifs et modalités suivantes pour 2009 :

- Emplacement	3. 50 €
- Voiture ou Camping-car	2. 00 €
- Deux-roues motorisé	1. 00 €
- Campeur + de 15 ans	2. 00 €
- Campeur - de 15 ans	0. 50 €
- Animaux	1. 00 €
- Electricité	3. 00 €
- Garage mort	4. 00 €
- Jeton de machine à laver	4. 00 €

et

- d'accorder une réduction de 10 % à valoir sur la facture de toute personne qui séjournerait pendant au moins une semaine, pour la troisième fois consécutive au camping de Mariano,
- de fixer les tarifs suivants de location des habitations légères de loisirs (HLL):
 - La semaine en haute saison (du 13 juillet au 24 août 2008) : 390 €,
 - La semaine en moyenne saison (du 15 juin au 12 juillet et du 25 août au 14 septembre 2008) : 300 €,
 - La semaine hors saison (vacances de printemps) : 230 €
 - Forfait week-end :
 - 1 nuit : 60 €,
 - 2 nuits : 100 €,
 - 3 nuits : 150 €.
- d'instaurer une caution fixée à 130 € pour les locations de HLL. La caution est exigée à la réservation et restituée dans la mesure où les locaux sont rendus propres et en bon état.

5-5 Demandes de prêt d'honneur

Le Conseil Municipal a validé l'octroi de 3 prêts d'honneur : de 1000€ à Mr Maxence GOFF et à Mlle Klervi BOURSEUL et de 750€ à M. Kevin Loussouarn.

5-6 Marchés passés en procédure adaptée – Dévolution

Le Conseil Municipal a pris acte des marchés suivants passés en procédure adaptée :

- Fournitures et pose de deux panneaux d'information électroniques : marché conclu avec l'entreprise Charvet Industries de Rillieux-la-Pape (69) pour un montant de 26 370,00 €HT,
- Travaux de rénovation partielle d'un bâtiment communal, place Amiral Ronarc'h ; lot 1 : menuiseries extérieures, marché conclu avec l'entreprise Vigouroux de Plonéour-Lanvern pour un montant de 18 320,31 €HT,
- Travaux de rénovation partielle d'un bâtiment communal, place Amiral Ronarc'h ; lot 2 : électricité, marché conclu avec l'entreprise Mickaël Gonidec de Plonéour-Lanvern pour un montant de 5 683,00 €HT,
- Travaux de rénovation partielle d'un bâtiment communal, place Amiral Ronarc'h ; lot 3 : plomberie, marché conclu avec l'entreprise Bigoud Elec de Plonéour-Lanvern pour un montant de 3 876,00 €HT,
- Travaux de rénovation partielle d'un bâtiment communal, place Amiral Ronarc'h ; lot 4 : cloisons intérieures, marché conclu avec l'entreprise Stéphane Carrot de Plonéour-Lanvern pour un montant de 8 318,35 €HT,
- Travaux de rénovation partielle d'un bâtiment communal, place Amiral Ronarc'h ; lot 5 : peinture intérieure et ravalement, marché conclu avec l'entreprise Colin de Plonéour-Lanvern pour un montant de 8 561,92 €HT,
- Fourniture de mobilier dans les écoles ; marché conclu avec l'entreprise Mécanographie Bigoudenne de Pont-l'Abbé, pour un montant de 5 089,28 €HT,
- Travaux de ravalement de l'école maternelle ; marché conclu avec l'entreprise Colin de Plonéour-Lanvern pour un montant de 5 950,00€HT.

5-7 Personnel communal : Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de créer les postes suivants :

- création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet, pour assurer le remplacement de la collaboratrice en charge du CCAS,
- création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 31h/hebdo, pour accroître le temps de travail d'un collaborateur exerçant aux services généraux actuellement à 17h,
- création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à 31h/hebdo, pour permettre l'avancement de grade d'un collaborateur aux services généraux,
- création d'un 2nd poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 28h/hebdo, pour un agent actuellement à 17h30, au service des écoles.

5-8 Mandat spécial

Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer un mandat spécial à MM André QUEAU et Jean-François LE BLEIS et à Mme Hélène LE BERRE, adjoints au Maire, pour assister au congrès annuel des Maires et Présidents de Communautés de Communes de France 2007, à PARIS dans la semaine du 24 au 28 novembre prochain.

5-9 Passeports biométriques

Dans le cadre de la mise en oeuvre d'un règlement européen du 13 décembre 2004, les ressortissants français devront disposer, à compter du 28 juin 2009, d'un passeport biométrique. Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le principe de l'installation d'une station pour passeports biométriques sur notre Commune, et de solliciter de l'Etat une contribution financière annuelle plus élevée que celle aujourd'hui envisagée.

5-10 Demande de garanties d'emprunts au profit de l'OPAC, à Hent Kerbascol.

Le Conseil Municipal a décidé d'accorder la garantie communale à l'OPAC de Quimper Cornouaille, pour deux emprunts, l'un de 802.019€ sur 40 années et le second de 165.021€ sur 50 années, auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, pour la construction des locaux du nouveau foyer pour personnes handicapées sur le secteur de Hent Kerbascol.

5-11 Lotissement de Hent Kerbascol

Le Conseil Municipal a décidé d'apporter deux précisions à la délibération du 2 avril dernier concernant le lotissement communal de Hent Kerbascol ; à savoir :

- que le délai de construction sur les lots, précisé est de 3 années tel que prévu dans le cahier des charges du lotissement,
- que la charte prévue avec les acquéreurs s'effectuera sous seing privé avec la Commune.

5-12 Redevance d'occupation du domaine public : réseau gaz

Le Conseil Municipal a décidé de fixer au taux maximum prévu par le Décret n°2007-606 du 25 avril 2007, soit une somme de 634€ au titre de l'année 2008, la redevance pour occupation du domaine communale, due par GRDF pour la concession gaz sur notre Commune.

5-13 Restauration d'une statue à la chapelle de Languivoa

Le Conseil Municipal a décidé d'adopter le principe de la restauration de la statue intitulée « *la déploration sur le christ mort* », inscrite depuis 1993, à l'inventaire supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés, et d'établir une demande de subvention auprès du Conseil Général du Finistère afin de permettre cette restauration.

Fait à PLONEOUR LANVERN et affiché en Mairie
le 9 octobre 2008

Le Maire,

Michel CANEVET